



# Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En ce début d'année, avec l'ensemble de la municipalité, je vous adresse tous mes vœux de bonheur, de bonne santé et de prospérité à vous, à vos familles et à vos proches.

Depuis le 1er janvier de cette année, la communauté de communes du canton de Guichen (l'ACSOR) a été dissoute, et Lassy a rejoint le nouvel établissement public de coopération intercommunal, « Vallons de Haute Bretagne Communauté » - VHBC.

Cette nouvelle intercommunalité résulte de la fusion de l'ACSOR, de Maure de Bretagne Communauté, rejointe par 3 communes de Pipriac Communauté – Lohéac, Saint Malo de Phily, Guipry, et d'une commune de Moyenne vilaine et Semnon – Messac.

Ce nouveau territoire comprend ainsi 20 communes, pour un peu plus de 40 000 habitants. Les compétences de VHBC, telles qu'elles sont décrites dans les statuts, sont l'exacte compilation de celles des anciens territoires.

Concernant la gouvernance, chaque commune aura un délégué par tranche de 1000 habitants. Ainsi, Lassy sera représenté par 2 délégués communautaires.

Le dimanche 23 mars auront lieu les élections municipales. Compte tenu des nouvelles dispositions électorales, la communication y ait strictement encadrée.

Pour la commune de Lassy, et comme toutes les communes de plus de 1000 habitants, les élections auront lieu au scrutin de liste entière. Ainsi il ne sera pas possible de rayer ou d'ajouter un nom.

La liste doit être paritaire – autant de femmes et d'homme, à 1 près ; et être présentée de manière panachée – alternativement, un homme, une femme.

Par ailleurs le même jour, et avec le même bulletin de vote, seront élus les 15 conseillers municipaux de Lassy, et les 2 délégués communautaires de VHBC, auxquels sera ajouté un suppléant.

Il est à noter que le bureau de vote se trouvera dans la salle des fêtes « Joseph Legendre ». La salle du conseil municipal étant devenu trop étroite, notamment lors des opérations de dépouillement.

Je vous renouvelle mes vœux de bonheur et de prospérité pour l'année 2014.

Le Maire

# LE LIEN

VIE MUNICIPALE p. 3-10



VIE SCOLAIRE p. 11



VIE CULTURELLE p. 14



SANTÉ PUBLIQUE p. 15



VIE ÉCONOMIQUE p. 15



VIE ASSOCIATIVE p. 16-17



VIE PRATIQUE p. 18-20



VIE INTERCOMMUNALE p. 21-22



## Dossier

### Mars 2014 Les élections municipales

p.12-13

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	F. NOËL et V. LE DUC
Tirage	650 exemplaires
Impression	Imprimerie CREA PRINT

imprimé sur papier recyclé

2014

Didier Le Chénéchal Maire de Lassy,  
 Mesdames et Messieurs les Adjointes,  
 Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux  
 vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Bonne Année  
 Happy New Year  
 Feliz Año Nuevo  
 Gutes Neues Jahr  
 Gelukkig Nieuwjaar  
 Felice Anno Nuovo  
 Meilleurs Vœux



*partageons les mêmes valeurs*



### Horaires de la mairie

Lundi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi		15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

### Parution du prochain bulletin Le Lien N°123

Parution du prochain bulletin d' **Avril 2014** semaine du **28 Avril 2014**.

Les articles pour Le **Lien n° 123** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : [adjoint3.lassy@orange.fr](mailto:adjoint3.lassy@orange.fr) pour le **vendredi 18 mars 2014**. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, accompagnés éventuellement soit d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. Les informations associatives (textes et photos) sont éditées sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

La relecture du LIEN dans sa forme est assurée par le comité de rédaction.



# LA VIE MUNICIPALE

**Vœux de fin d'année pour le personnel communal le 12 décembre 2013.**



**La municipalité offre ses Vœux 2014 aux Lasséens et Lasséennes présents le 18/01 à la salle Joseph Legendre.**



Discours de M. le Maire :

Monsieur le conseiller général,  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes,  
Messieurs les maires, chers collègues,  
Mesdames messieurs les maires adjoints et conseillers municipaux,  
Messieurs les représentants de la gendarmerie de Guichen,  
Messieurs les représentant des sapeurs pompiers de Guichen, et de Guignen,  
Mesdames, messieurs les présidents des associations,  
Mesdames, Messieurs,  
Cher amis,

Je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation et à celle du conseil municipal.  
L'occasion de vous rencontrer au cours de cette soirée traditionnelle est toujours un grand plaisir.  
Au nom de l'ensemble des élus de Lassy, les maires adjoints et les conseillers municipaux, je vous souhaite une bonne année 2014, pour vous, et vos proches.  
Une bonne année de santé, de prospérité, de bonheur...

## **Bonne année 2014 aux associations et à tous les bénévoles.**

Vos actions sont essentielles pour la vitalité et le bien vivre ensemble dans notre commune.

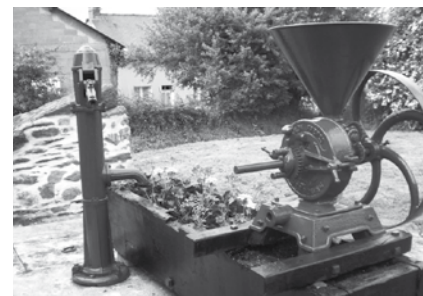
Je vous remercie pour votre implication sans faille, tout au long de l'année.

## **Bonne année et bienvenue aux nouveaux lasséens et lasséens.**

Nous sommes heureux d'accueillir, et nous espérons que vous trouverez une vie agréable à Lassy.

Vous verrez qu'à Lassy, chacun peut être acteur de la vie commune, comme cela a été le cas lors de la rénovation de petits patrimoine par des bénévoles citoyens de Lassy.

Il s'agit de la rénovation de la croix au bas de la rue saint Michel, ou encore, de l'installation d'un vieux pressoir, dans un espace public, rue du Patis du Bourg.



## **L'année 2013 a été difficile pour toutes et tous, et également pour les communes**

Je citerai particulièrement, la baisse des dotations aux collectivités locales, la modification des rythmes scolaire, et enfin le transfert du droit du sol aux intercommunalités.

La baisse des dotations aux collectivités locales s'élève cette année à 1,5 milliard d'Euros.

Soit un tassement d'environ 2,5% en Euros constants, ce qui nous fait près de 4% en Euros courants. C'est à dire, en tenant compte de la hausse des prix.

Cette baisse est liée au nécessaire effort collectif pour la résorption de l'endettement de l'État, qui a cru en 30 ans, d'une manière déraisonnable, au point d'en devenir insupportable.

Les collectivités locales, et en particulier les communes devront donc trouver les leviers nécessaires pour accompagner cet effort. Néanmoins, si cet effort collectif est nécessaire, encore faut-il ne pas alourdir les charges des communes.

On ne peut pas demander aux communes de baisser leur dépenses, et en même temps de leur imposer des charges supplémentaires, comme c'est le cas concernant **la réforme des rythmes scolaires**.

Cette réforme est le type de contrainte, n'ayant fait l'objet d'aucune concertation avec les enseignants, ou avec les communes, et qui en sont pourtant les premiers acteurs.

Elle a été imposée de manière dogmatique, suite aux avis « autorisés » de spécialistes ou d'experts plus ou moins auto proclamés, et qui ne sont en aucun cas les personnes qui auront à la mettre en œuvre.

Il en résulte un grand cafouillage, une approximation d'amateurs, que les communes, en particulier vont devoir corriger.

Cette réforme va coûter à la collectivité nationale, au moins 1,5 Milliards d'Euros, et représente entre 6 et 10% des produits fiscaux des communes.

Ajouté à la réductions des dotations, nous sommes entre 7 et 9% de réductions de recettes.

On voit bien que cette réforme, si elle est vraiment nécessaire, aurait dû être abordée avec un peu plus de professionnalisme.

Le dernier point concerne **le transfert automatique du droit du sol aux intercommunalités**.

Avec cette réforme, on ressent qu'il y a une véritable volonté de voir le rôle des communes se réduire drastiquement.

Cette réforme, si elle était adoptée, ôterait aux communes le levier principal de leur développement au motif qu'elles agiraient de manière égoïstes, au détriment de leurs voisins.

Curieux raisonnement, en vérité. C'est véritablement insultant envers ces milliers d'élus communaux, la plupart bénévoles, et qui ne comptent pas leurs temps aux service des autres.

Mais surtout, c'est un peu vite oublier que le PLU n'est pas l'unique document définissant le droit du sol. Il y a en particulier le document supra, le schéma de cohérence territorial, qui fixe les axes principaux, et dont le PLU est issu.

Là encore, nous sommes devant un dogme.

**D'une manière générale, il est nécessaire que toutes les compétences de l'intercommunalité soient librement transférées, et non imposées par quelques « Cassandre » irresponsables.**

## Pourtant, les communautés de communes ont un rôle essentiel dans le bloc communal.

A cet égard, je vous avais indiqué l'année dernière que c'en était fini les communautés de communes homogènes à un canton, et qui, ma foi, arrivaient, bon an mal an, à soutenir des politiques, souvent bien modestes dans leur ampleurs.

Et que désormais, les communautés de communes devaient avoir **une vision stratégique dans un territoire élargi**, pour intervenir d'une manière encore plus efficace dans le développement économique, dans l'aménagement, et dans les services.

Ainsi, **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014**, nous avons intégré la nouvelle communauté de communes « **Vallons de Haute Bretagne Communauté** », en abrégé « **VHBC** », qui agrège dans un même territoire, la communauté de communes du canton de Guichen, l'ACSOR, Maure de Bretagne communauté, et les communes de Guipry, Messac, Lohéac et Saint Malo de Phily, et qui représente plus de 40000 habitants.



Cela fait déjà plusieurs mois que nous travaillons à la construction de cette nouvelle intercommunalité.

Les statuts ont été débattus et rédigés au printemps dernier. De nombreuses réunions thématiques ont eu lieu pour préparer ce nouvel ensemble. Que ce soit son mode de fonctionnement, son organisation administrative, sa gouvernance.

Il reste le pacte financier à réaliser, étant entendu qu'il devra s'appuyer sur le principe moral fondateur, qui est d'assurer aux communes membres, la garantie de ressources à euros constants.

Quoiqu'il en soit, cette nouvelle intercommunalité, devrait bénéficier de ressources substantielles, afin de développer des projets conséquents et de mettre en œuvre de nouveaux services.

Elle aura en particulier une capacité d'intervention importante dans le cadre du développement économique, et donc de l'emploi, puisque c'est près de 20 zones d'activités que VHBC aura à sa charge.

## En 2013, il s'est passé également beaucoup de choses à Lassy.

Ainsi, **la route du Presbytère** a été entièrement refaite, des trottoirs ont été ajoutés, et la bande de roulement a fait l'objet d'une réfection totale.

Un système de **ralentissement** a été effectué **en face de la mairie**, sécurisant ainsi cette voie.

Le **jardin public** a été équipé de ses premiers jeux. D'autres activités viendront s'y ajouter chaque année.



**Le restaurant scolaire** a ouvert ses portes. La matinée du 2 février, de nombreux lasséennes et lasséens sont venus découvrir la structure.

le 2/2 journée porte ouverte du restaurant aux lasséens



Le restaurant scolaire

**La garderie scolaire** a également été déménagée de ses anciens locaux, ce qui a permis de les mettre à disposition de l'association « aide aux devoirs », qui a pu ainsi mieux s'organiser.

Depuis le mois de mai, la coopération en matière de restauration scolaire avec la commune de Baulon est une réalité. Les enfants baulonnais et les enfants lasséens bénéficient de cette manière des mêmes prestations, au même prix.

Cette coopération entre communes voisines est l'exemple de ce qui est possible, et souhaitable, afin de limiter les investissements, mais aussi d'équilibrer au mieux les services.

Enfin, durant les vacances de Noël dernier, une rampe de sécurité a été installée devant l'école.

Il reste encore à mettre en place devant l'école, **l'œuvre d'art**, un totem, créée par **le sculpteur, Monsieur Michaud**, et peinte et vernie par les enfants de l'école, et leurs parents.

**En matière d'urbanisme, le Lotissement des Hauts Thébault**, en face de la Mairie, voit ses premiers habitants arriver.

Il est à noter que lors de cette opération, la Commune a acquis 3500m<sup>2</sup> de terrains constructibles, afin de constituer des réserves foncières pour l'implantation d'équipements communaux.

Pour le **Lotissement des Chettes**, en face de l'église, les premiers permis de construire sont en cours d'instruction, et les premières constructions devraient débiter dans les semaines qui viennent.

La route qui a été ouverte débouchera à terme sur la route de Goven, lors de la construction de la 2<sup>ème</sup> tranche de ce lotissement.

Comme chaque année, **les routes de la commune** ont fait l'objet de réparations. Nous en avons profité pour effectuer un revêtement au sein de **l'enceinte sportive**, rendant ainsi cette surface plus propre et plus pratique.

Toujours dans l'enceinte sportive, le bâtiment des vestiaires a fait l'objet d'un ravalement, et un défibrillateur cardiaque y a été installé.

Enfin, la Commune, s'est portée acquéreur de 2,6 ha **de réserve foncière en plein bourg**, dont 1 ha constructible, et de 420m<sup>2</sup> de terrain constructible derrière le bar. Ce qui avec les 3500m<sup>2</sup> que j'ai déjà évoqué, porte à près de 4 ha achats fonciers. Cela permet ainsi à la Commune de disposer des emprises foncières nécessaires, pour l'implantation dans l'avenir d'équipements d'intérêt général.

Concernant **la politique « culture, sport et jeunesse »**, et comme annoncé l'année dernière, la Municipalité a engagé les études pour réalisation d'un lieu intergénérationnel, qui trouvera sa place derrière la salle des fêtes, et qui réunira dans un même endroit, un espace bibliothèque et multimédia, un espace « jeunes », et des salles multifonctions pour les associations.

Le projet est déjà très avancé, et modifiera complètement l'espace où il sera implanté. Il est conçu de telle sorte, pour qu'il fasse synergie avec la salle des fêtes et la plateau sportif, et ce, malgré les contraintes topologiques.

Ce projet porté par **Madame Véronique Le Duc**, Maire adjointe en charge de la « culture, du sport et de la jeunesse », constituera un véritable 3<sup>ème</sup> lieu de vie en complément du lieu familial et du lieu professionnel, où nous l'espérons, se rencontreront les lasséennes et lasséens de tous les âges.

De plus, ce projet se complètera par la mise en place d'une politique jeunesse qui est en cours de réalisation. Et, en attendant l'ouverture de cet espace intergénérationnel, nous allons mettre à disposition des jeunes, une salle derrière la Mairie dont nous venons d'achever la rénovation. Rénovation qui a été effectuée en partie par les agents communaux.

Enfin, pour la réforme des rythmes scolaires; ils seront mis en œuvre au mois de septembre prochain.

Nous avons à cœur de faire en sorte que cette modification des horaires scolaires soit le moins contraignant possible pour les familles. C'est dans cet esprit que **Madame Marie Annick Gaudiche**, Maire adjointe en charge des affaires scolaires a élaboré un projet de qualité pour les enfants. Ce projet a été présenté le 27 novembre dernier. Ainsi, les horaires du matin et du soir seront inchangés, afin de garantir les rythmes familiaux, si importants, et pour les enfants et pour les familles. Le mercredi midi, un service de cantine scolaire sera proposé. Et pour tenir compte des contraintes familiales, un accueil sera proposé le mercredi après midi. En ce qui concerne les temps d'activités extra scolaires, qui seront gratuits, nous nous efforçons d'y mettre une certaine qualité, afin que ce ne soit pas uniquement de la garderie scolaire. Ainsi, il sera proposés aux enfants de la musique, des cours de cuisine, de l'art plastique, des activités culturelles, et bien d'autres encore. Un groupe de pilotage constitué de parents d'élèves, d'enseignants, et d'élus élabore le projet dans les détails, et devra rendre ses recommandations pour le printemps. Bien entendu, tous ces projets ont un coût, que nous nous efforçons de contraindre.



Ainsi, **Monsieur Franck Noël**, Maire adjoint en charge des finances, reste très attentif au maintien des équilibres budgétaires de la Commune.

L'équipe municipale a pris l'habitude de débattre, de discuter la pertinence de chaque Euro engagé. Cette méthode nous permet de maintenir les taux fiscaux, de ne prévoir aucune augmentation des impôts. Ainsi que Lassy est parmi les communes autour de Rennes, et de taille équivalente, qui a les taux d'imposition les plus bas, que ce soit pour la taxe d'habitation, ou pour la taxe foncière.

**Pour les actions à venir, il ne vous aura pas échappé qu'au mois de Mars de cette année, nous aurons à renouveler les équipes Municipales.**

**Pour ces élections municipales**, la loi électorale a évolué.

Lassy étant une commune de plus de 1000 habitants, le scrutin se déroulera par liste entière, sans possibilité d'ajouter ou de rayer des noms. De plus, les opérations de vote se dérouleront dans la salle des fêtes de la Commune.

Effectivement, la salle du conseil municipal s'avère être désormais trop étroite pour ce type d'événement.

Tout dépendra donc du verdict des urnes. A cet égard, je vous informe que j'aurai l'honneur de conduire une liste municipale pour ces élections.

Cette liste, déjà constituée, et qui comprend pour moitié de conseillers sortants, est d'ores et déjà au travail pour vous présenter son projet, sans doute au début du mois de mars.

Je remercie de leur travail et de leur investissement, les conseillers ne se représentant pas. Un quart d'entre eux a quitté la Commune, ils ne peuvent donc plus se réinvestir dans la vie municipale. Et pour l'autre quart, souvent pour des raisons familiales, ils ne souhaitent pas renouveler leur mandat.

Vous comprendrez que compte tenu de la période pré-électorale, qui impose un devoir de réserve, je ne puisse aujourd'hui, développer davantage les axes sur lesquels réfléchit l'équipe.

Quoiqu'il en soit, elle s'appuie toujours sur nos valeurs et nos principes, c'est-à-dire de développer la commune, pour apporter plus de bien être à chacun, aux anciens, aux familles, aux enfants, et en contraignant la pression fiscale.



Nous aurons donc l'occasion d'en reparler avec chacun de vous, et lors de la séance publique que nous organiserons.

**Avec l'ensemble du Conseil municipal,  
Je vous renouvelle les vœux de la Municipalité pour cette année  
2014.**

Je vous renouvelle mes vœux pour cette nouvelle année,  
une année de bonheur pour vous tous.

**Bonne Année 2014 !**

## Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

## Principales délibération adoptées par le conseil municipal du 5 septembre 2013

### • SUBVENTIONS- FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2013

Dans un contexte budgétaire où les dotations attribuées aux communes sont en baisse alors que, dans le même temps, on impose de nouvelles charges à ces mêmes communes, le conseil décide, cette année, de ne pas augmenter les subventions allouées aux associations communales et aux organismes de formations accueillant des élèves résidant à Lassy, excepté faite pour la subvention piégeage de l'ACCA au regard de leur activité en constante augmentation :

- Club des Ajoncs 522.51 €
- ACCA 250.00 €
- Subvention complémentaire piégeage 250.00 €
- Anciens Combattants 219.60 €
- Le Pont de Pierre 297.38 €
- U.S. LASSY : 17.20 x 111 licenciés 1 909.20 €
- Comité des Fêtes 1 126.16 €
- Travail manuel : 17.20 x 36 adhérents 619.20 €
- Association des parents d'élèves 582.98 €
- Vitagym : 17.20 x 64 licenciés 1 100.80 €

- Aide aux devoirs 163.95 €
- Sourire Malgache 375.32 €
- Chambre des métiers de RENNES (2 élèves) 62.52 €
- Chambre des métiers Côtes d'Armor (1 élève) 31.26 €
- Maison familiale rurale de GOVEN (2 élèves) 62.52 €
- IME les Ajoncs d'or de MONFORT (2 élèves) 62.52 €

Soit un montant total de 7 113.41 €.

Le conseil décide également le versement d'une subvention à :

- Prévention routière 100,00 €

Par ailleurs, le club des Ajoncs demande une subvention exceptionnelle de 100 € afin d'organiser une cérémonie pour décorer 3 membres de l'association pour leurs services rendus depuis de nombreuses années. Le Conseil Municipal propose de prendre en charge pour moitié (sur présentation de factures) les frais inhérents à cette cérémonie tout en fixant un plafond maximal d'intervention à 100 €.

#### • SUBVENTIONS.- FINANCES : CONTRAT DE TERRITOIRE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA LECTURE PUBLIQUE

Dans le cadre du volet 3 du Contrat de Territoire, la Commune de Lassy peut bénéficier d'une subvention pour l'acquisition de livres, de périodiques et de documents audiovisuels. L'enveloppe communautaire s'élève à 6 000,00 €, subventionnée à hauteur de 25 %. Elle a été

répartie pour chaque commune en fonction de leur population. A Lassy, la subvention plafond est de 444,44 € pour un investissement minimum de 1 776,00 €.

Sur l'exercice 2013, les achats réalisés pour la bibliothèque municipale de Lassy s'élèvent à 2 822.83 € au 5 septembre 2013. Le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au titre du volet 3 du Contrat de territoire, pour un montant de dépenses minimum de 1 776,00 €, au taux de 25 %, soit une subvention de 444,44 €

#### • AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC.- PATRIMOINE : INSTALLATION D'UNE RAMBARDE METALLIQUE DEVANT LE GROUPE SCOLAIRE CAMILLE CLAUDEL

Dans le cadre des travaux du restaurant municipal, une rampe a été réalisée entre l'école Camille Claudel et le restaurant à destination notamment des personnes à mobilité réduite.

Afin d'en assurer la sécurité, des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises pour la réalisation d'une rambarde sur la longueur totale de la rampe, soit 36 mètres. Les entreprises Marion Métallerie (Chantepie), Seralfer (l'Hermitage) et Fer'Bar (Romagné)

ont été consultées pour un montant de :

- Marion : 7 486.00 € HT

- SERALFER : 6 912.00 € HT

- Fer'Bar : 6 298.44 € HT

Afin d'être en capacité de consulter d'autres entreprises et de vérifier la conformité des offres avec la législation en vigueur, le conseil a décidé d'allouer une somme de 7 000 € HT pour cet investissement.

#### • AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC.- URBANISME : RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA NOE ET CLASSEMENT DE LA VOIE DU LOTISSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Par délibération du 3 septembre 2009, le Conseil Municipal acceptait les termes de la convention de rétrocession des espaces communs concernant le lotissement le Clos de la Noé et autorisait le Maire à signer cette convention.

La convention de rétrocession liste les équipements communs dont la prise en charge est acceptée par la commune au terme des travaux de viabilisation :

- voirie, allée piétonne

- réseau d'assainissement eaux usées

- réseaux eaux pluviales

- espaces verts

La réception définitive des travaux a eu lieu le 4 juillet 2013 et il est proposé d'intégrer les espaces communs dans le domaine public communal.

S'agissant du foncier, les parcelles ZA 597 (espace vert pour 620 m<sup>2</sup>), ZA 598 (espace vert pour 536 m<sup>2</sup>) et ZA 599 (voirie, allée piétonne et trottoir 1 037 m<sup>2</sup>) seraient rétrocédées à titre gratuit à la commune.

### Principales délibération adoptées par le conseil municipal du 31 octobre 2013

#### • AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC.- URBANISME : DENOMINATION DE VOIRIE DANS LE LOTISSEMENT DES HAUTS THEBAULT

Le conseil municipal a décidé de donner, à la rue du lotissement, la dénomination suivante : « Rue des Hauts Thébault ».

#### • INTERVENTIONS ECONOMIQUES.- AFFAIRES SCOLAIRES : FINANCEMENT DE LA CLASSE DE DECOUVERTE DES CM2

Le projet de classe de découverte initiée par Hélène Désert, à savoir un séjour au centre nature Bon Vent de Santec (Finistère) doit

avoir lieu entre le 14 et le 18 avril 2014 pour l'ensemble des élèves de CM 2 de l'école Camille Claudel de Lassy. Il est demandé une aide de la commune pour participer au financement du transport en bus Lassy – Santec aller et retour. Trois devis ont été demandés auprès de prestataires et la proposition la plus intéressante provient de Linévia pour un montant de 1 305.60 €. Le bureau municipal réuni le 12 octobre 2013, la commission Finances réunie le 14 octobre 2013 et la commission scolaires réunie le 15 octobre 2013 proposent de prendre en compte le transport en totalité soit un montant de 1 305.60 €. Le conseil a suivi la proposition des commissions.

- **SUBVENTIONS.– DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT DE JEUX A L'ECOLE**

La municipalité a reçu une demande de subvention exceptionnelle de Georges Guenharo, directeur de l'école Camille Claudel de Lassy, concernant l'achat de jeux pour la classe de Grande Section de Maternelles de Cécile Jeanneau. La répartition des classes en maternelle a provoqué une répartition des Grandes Sections de Maternelles sur 2 niveaux de classe.

En conséquence, l'enseignante Cécile Jeanneau, ne dispose d'aucun jeu de grande section pour fonctionner dans de bonnes conditions et elle propose de commander des jeux chez Majuscules.

Le devis présenté fait état d'un montant de dépenses de 461.40 €.

Le bureau municipal réuni le 12 octobre 2013, la commission Finances réunie le 14 octobre 2013 et la commission scolaires réunie le 15 octobre 2013 proposent de participer pour moitié à l'achat de ces jeux, soit un montant de 230.70 €. Le conseil a décidé de suivre l'avis des commissions.

- **INTERCOMMUNALITE.– INTERCOMMUNALITE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS PETITE ENFANCE POUR L'ANNEE 2012**

Par délibération du 3 juillet 2013, le conseil communautaire de l'ACSOR affirmait sa volonté d'accompagner les communes dans leur politique liée à la petite enfance par un fonds de concours. Ces fonds de concours servent à financer des actions liées à la petite enfance en fonction des

données INSEE des 0-3 ans. Il s'agit pour la Commune ou la Communauté, puisque ces fonds de concours peuvent être versés dans les deux sens, de venir cofinancer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement relevant des attributions de chaque entité.

L'ACSOR a attribué une enveloppe globale de 100 000 € pour ce fonds de concours pour l'année 2012 dont 5 963.30 € pour la commune de LASSY.

L'état des dépenses communales Petite Enfance fait apparaître un montant de 11 990.50 € pour l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter Monsieur le Président de l'ACSOR pour le versement d'un montant de 5 963.30 € au titre d'un fonds de concours 2012 en faveur des 0 – 3 ans

- **LOCATIONS.– FINANCES : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR UN ENSEIGNEMENT MUSICAL**

M. Philippe PERRON, de la société « Tempo Musik », offre la possibilité de donner des cours de musique, depuis le mois de septembre, sur la commune de LASSY.

A ce titre il a contacté la municipalité pour savoir si une salle pouvait lui être mise à disposition 2 heures par semaine pour exercer son activité. Une convention a donc été rédigée indiquant que la société « Tempo Musik » s'acquittera d'un loyer de 10 € par mois pour participation aux fluides. Ce montant est modique car il s'inscrit dans une volonté pour la municipalité de promouvoir l'accès à la culture, et par ailleurs, la salle n'est utilisée que 2h par semaine le lundi entre 18 h 30 et 20 h 30. Actuellement, Tempo Musik accueille 9 personnes le lundi.

La commission Finances réunie le 14 octobre 2013 et la commission Culture / Jeunesse réunie le 26 octobre 2013 proposent d'accepter cette convention. Proposition qui a été retenue par le conseil municipal.

## Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 29 novembre 2013

- **URBANISME : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZA 434**

Le propriétaire de la parcelle ZA 434, d'une contenance de 23 788 m<sup>2</sup>, située en sortie de bourg en direction de Baulon, a fait part à la commune de son souhait de céder cette parcelle. La parcelle est située en zone 2AU pour environ 10 000 m<sup>2</sup> ainsi qu'en zone NP pour 13 788 m<sup>2</sup>.

Le propriétaire a fait part de son accord à la conclusion de cette vente au prix de 54 136.40 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

La commission Urbanisme réunie le 3 septembre 2013 et le bureau municipal réuni le 23 novembre 2013 ont émis un avis favorable à l'acquisition de la parcelle ZA 434.

Cette acquisition foncière sera portée sur le budget principal 2014.

- **URBANISME : DENOMINATION DE VOIRIE DANS LE LOTISSEMENT DES CHETTES**

Le conseil municipal a décidé de donner les dénominations suivantes : « rue de l'Engoulevent » pour la rue qui traverse le lotissement des Chettes d'est en d'ouest et « rue de la Fauvette » pour la rue qui vient du parking de l'église. L'Engoulevent est un oiseau chasseur d'insecte et de papillon qui évolue la nuit ou au crépuscule. La Fauvette est un oiseau à bec court. Ces oiseaux sont présents dans la vallée du Canut.

- **AFFAIRES SCOLAIRES : MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2014**

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-jour-



nées, et qui concerneront toutes les écoles publiques à la rentrée 2014.

Les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen du projet d'organisation présenté par la commune. Pour mémoire, l'organisation des activités périscolaires relève des compétences des communes.

Le conseil retient l'organisation suivante pour la rentrée 2014.

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>9 h - 12 h</b>	Classe 3 h	Classe 3 h	Classe 3 h 30 (9 h - 12 h 30)	Classe 3 h	Classe 3 h
<b>12 h - 13 h 30</b>	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Garderie payante (12 h 30 - 13 h) ou Cantine (12 h30 13 h 15)	Pause Méridienne	Pause Méridienne
<b>13 h 30 - 15 h 15</b>	Classe	Classe		Classe	Classe
<b>15 h 15 - 16 h</b>	Classe	TAP		Classe	TAP
<b>16 h - 16 h 30</b>	APC ou Garderie payante	TAP	TAP	APC ou Garderie payante	TAP

Ces éléments ont été présentés successivement aux représentants des parents d'élèves le 13 novembre 2013, au Conseil d'école le 15 novembre 2013 et à l'ensemble des parents d'élèves le 27 novembre 2013.

#### • **AFFAIRES MUNICIPALES : RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2014**

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février prochains. La commune sera divisée en trois districts de recensement. Afin de réaliser les opérations de recensement, le conseil municipal décide de désigner un coordinateur municipal et de créer trois emplois d'agents recenseurs (un par district).

### **Principales délibération adoptées par le conseil municipal du 20 décembre 2013**

#### • **ALIENATIONS.- PATRIMOINE : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZM 27**

le Conseil Général d'Ille et Vilaine, afin de faciliter l'accès au site de la Vallée du Canut, envisage de réaliser une aire de stationnement pour permettre d'accueillir le public dans de bonnes conditions.

La réalisation de cet ouvrage implique la vente par la commune d'une partie de la parcelle ZM 27 située à la Vigne pour une surface estimée d'environ 3 500 m<sup>2</sup>. Dans un premier temps, le Conseil Général avait, par courrier du 11 décembre 2013, émis une proposition à hauteur de 0.18 € le m<sup>2</sup>. Renseignement pris auprès de la SAFER, le prix de la terre agricole à Lassy se situe entre 0.20 € et 0.30 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Général a adressé le 20 décembre 2013 une nouvelle proposition pour un montant de 0.25 € le m<sup>2</sup>. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge du Conseil Général ainsi que les éventuelles indemnités d'éviction.

Le conseil municipal a décidé de procéder à la vente d'une partie de la parcelle ZM 27 au Conseil Général.

#### • **POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT.- JEUNESSE : CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR JEUNESSE**

Par délibération n°13-70 du 31 octobre 2013, le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste d'animateur jeunesse à compter du 1er janvier 2014 et de lancer une consultation sous forme de délégation de service public afin de confier la gestion et l'animation de l'espace jeunes à une structure associative.

Il convient de revenir sur cette décision, au vu des nouveaux éléments financiers fournis par la Caisse d'Allocations Familiales sur le financement de cet emploi.

En effet, suite à une rencontre avec une représentante de la CAF fin novembre 2013, il apparait que, dans le cadre d'une gestion de l'espace jeunes par une fédération, l'aide de la CAF s'inscrit de le cadre d'un cofinancement entre la commune et la fédération. Ainsi, la subvention est répartie entre les 2 structures (fédération et commune) et est plafonnée à hauteur de 55% de 4 €/heure/enfant.

Par ailleurs, le calcul du montant de l'aide est basé sur le nombre d'heures réalisées avec les jeunes en accueil direct, soit une aide estimée à 1 300 € par an selon le calcul de la CAF.

En revanche, dans le cadre d'un emploi direct, l'aide au fonctionnement de l'espace jeunes octroyée par la CAF est nettement plus favorable puisqu'elle est estimée à 13 900 € et ne relève plus d'un cofinancement.

Il est donc proposé, au regard des ces nouveaux éléments, de retenir la solution de l'emploi direct, qui est moins onéreuse pour la commune au niveau charges salariales et source d'aide plus importante par la CAF.

Le bureau municipal réuni le 14 décembre 2013 a émis un avis favorable au recrutement sur une année par la voie contractuelle d'un animateur jeunesse afin d'élaborer et mettre en place le projet éducatif communal.

Cet animateur serait recruté au cours du 1er trimestre 2014 à temps complet sur un grade d'animateur territorial (catégorie B de la filière animation).

Le conseil municipal décide de recruter un animateur territorial au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

## TRAVAUX

- **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DU PRESBYTÈRE**  
Fin septembre, la rue du presbytère a été réaménagée. En plus de la réfection de la chaussée, un trottoir a été construit et l'intersection avec les lotissements sécurisée.



- **TRAVAUX DE SÉCURISATION À L'ÉCOLE**  
Une rambarde a été installée sur la rampe d'accès aux personnes handicapées, cette rampe étant également utilisée par les enfants il était nécessaire de la sécuriser afin que personne ne tombe.



## ETAT CIVIL

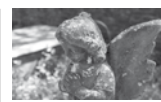
Etat civil entre le 1<sup>er</sup> Juillet et le 31 décembre 2013



- **Naissances : 10**



- **Mariage : 1**  
Nicolas Gicquel et Brenda Colin  
le 12 Septembre 2013



- **Décès :**  
Mr Joseph Etrillard  
le 27 Août 2013  
M. Ernest Dielh le 12 Décembre 2013.

## URBANISME

### DECLARATIONS PREALABLES DEPOSEES EN MAIRIE - 2<sup>ème</sup> semestre 2013

Número du DP	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
DP 03514913U0023	M FALAISE Eric	48 Les Landes de Canut 35580 Lassy	48 Les Landes de Canut 35580 Lassy	Extension
DP 03514913U0024	SDE 35	1 av Tizé CS43603 35236 Thorigné Fouillard Cedex	21 rue Jean Fontaine 35580 Lassy	Poste de transformation distribution électrique
DP 03514913U0025	Mme GODET Stéphanie	La Roche Blanche 35580 Guignen	1 allée de la Noë 35580 Lassy	Mur de soutènement
DP 03514913U0027	SCI Du Bignon KRUST Laurent	Le Pont du Bignon 35580 Lassy	Le Pont du Bignon 35580 Lassy	Veranda
DP 03514913U0029	YSIMMO 35	18 allée du Rémissé 35580 Lassy	3 rue de la Chevardière 35580 Lassy	Division
DP 03514913U0031	YSIMMO 35	18 allée du Rémissé 35580 Lassy	2 allée de Bois de la Cour 35580 Lassy	Division
DP 03514913U0032	M FOUQUERAI Franck	La Barbais 35580 Lassy	La Barbais 35580 Lassy	Surélévation mur de clôture
DP 03514913U0033	M FRANCOIS Jean-Claude	76 le Val Amont 35580 Lassy	76 le Val Amont 35580 Lassy	Division
DP 03514913U0034	M CUNY Philippe	5 rue de Brocéliande 35580 Lassy	5 rue de Brocéliande 35580 Lassy	Abri jardin et ouverture de toit
DP 03514913U0035	Mme HOUGET Annie	L'Ecluse du Cone 35000 Rennes	La Vigne 35580 Lassy	Ouverture
DP 03514913U0036	M LE PRIOL Nicolas	11 rue Maminœ 35580 Lassy	11 rue Maminœ 35580 Lassy	Abri de jardin
DP 03514913U0038	M BARBAY	2 rue Le Bastard 35000 Rennes	11 La Chapinois 35580 Lassy	Création ouvertures
DP 03514913U0039	M DAUCE Olivier	7 rue Leteille 35580 Lassy	7 rue Leteille 35580 Lassy	Piscine
DP 03514913U0041	M DIOTEL Pierre	4 Les Landes de Canut 35580 Lassy	4 Les Landes de Canut 35580 Lassy	Cloture
DP 03514913U0042	EL IRAKI AIMS Mohammed et Cécile	11 bis rue de la Mairie 35580 Lassy	11 bis rue de la Mairie 35580 Lassy	Cloture
DP 03514913U0043	Mme TORTVINT Maëla	7 rue Jean Fontaine 35580 Lassy	7 rue Jean Fontaine 35580 Lassy	Ouverture de toit

### PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSEES EN MAIRIE - 2<sup>ème</sup> semestre 2013

Número du PC	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
PC 03514912U0010	M GUILLOUX Hubert et Mme MARISSAL Sandrine	2 allée du Menissé 35580 Lassy	39 bis rue de la Touchette 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0011	M VILLOUP Patrice et Mme MAZOU MORO Stéphanie	14 rue d'Arnagnac 35000 Rennes	2 rue des Hauts Thébault 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0012	Mme KHARBOUCHY Reda	50 av Roger Dodin 35136 St Jacques de la Lande	3 allée de la Fontaine Gillette 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0013	M et Mme CZYZ Dariusz et Marta	8 allée de Brno 35700 Rennes	14 rue de Haut Thébault 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0014	M FERREIRA Licino et Mme BERTIN Virginie	Berthault 35580 Lassy	La Barbais 35580 Lassy	Rénovation
PC 03514912U0015	M OLIVIER Aurélien et Mme LYE Mélissa	20 rue Louis Petri 35200 Rennes	17 rue des Hauts Thébault 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0016	M REITZ David et Mme DENEUX Laëticia	6 rue Rominoë 35580 Lassy	29 ter rue de la Touchette 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0017	M et Mme GUY Nicolas et Emilie	252 La Pilais 35580 Lassy	252 La Pilais 35580 Lassy	Garage
PC 03514912U0018	M CADIEU Jérôme	Le Grand Coin 35235 Thorigné Fouillard	240 La Pilais 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0019	M DOURDAIN Frédéric	21 bis rue de Croix St Michel 35580 Lassy	21 bis rue de Croix St Michel 35580 Lassy	Extension
PC 03514912U0020	M FILLY et Mlle LAUNAY	Le Pâtis 35580 Lassy	Le Pâtis 35580 Lassy	Extension
PC 03514912U0021	M MARTIN Antony et Mlle PINGIER Emmanuelle	Le Chêne Blanc 35140 Mézières sur Cavesnon	4 rue des Hauts Thébault 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0022	M CAVE Julien et Mme NEVO Mydianne	47 av de l'Europe 35170 Bruz	8 Quinques rue de la Touchette 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0023	M GUIBERT Sébastien	3 Les Landes de Canut 35580 Lassy	3 Les Landes de Canut 35580 Lassy	Préau
PC 03514912U0024	M VAZQUEZ Cyril	20 allée du Menissé 35580 Lassy	6 rue de la Chevardière 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0025	M et Mme LANGLOIS Henri Pierre et Nathalie	11 rue Leteille 35580 Lassy	11 rue Leteille 35580 Lassy	Extension
PC 03514912U0026	M et Mme LEVASSEUR Franck et Eva	16 rue René Dieras 35580 Guichen	29 rue des Hauts Thébault 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0027	M GARCIA Gary et Mlle TONNER Isabelle	1 cour Kennedy 35000 Rennes	35 rue de l'Engoulevant 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0028	M et Mme LE DANVEZET-VETIER Fabien et Marine	La Guérais 35320 Poligné	28 rue de l'Engoulevant 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0029	M YON Cédric et Mme CHISTEL Claire	4 rue du Carré Vert 35580 Lassy	25 rue de l'Engoulevant 35580 Lassy	Habitation
PC 03514912U0030	Mme HAYMAND Marie	1 Passage de la Fontaine 35890 Bourg des Comptes	21 rue de l'Engoulevant 35580 Lassy	Habitation



## La semaine du goût

Dans le cadre de la semaine du goût, à l'initiative du cuisinier Christophe Rabin, les enfants de l'école Camille Claudel ont pu tester leurs papilles lors de 3 séances dédiées à la dégustation mais aussi à la confection de différents mets avec divers variétés de pommes. Succès assuré près de nos fins gourmets que le goût soit sucré ou acide.





# ÉLECTIONS MUNICIPALES

23 & 30 MARS 2014

**Pour ces élections municipales, la loi électorale a évolué.**

**Lassy étant une commune de plus de 1000 habitants, le scrutin se déroulera par liste entière, sans possibilité d'ajouter ou de rayer des noms.**

**De plus, les opérations de vote se dérouleront dans la salle des fêtes Joseph Legendre de la Commune.**





# Votez : un geste citoyen

## ÉLECTEURS Ce qui va changer :



### ÉLECTIONS MUNICIPALES

#### COMMUNE DE 1 000 À 3 499 HABITANTS

**Le mode de scrutin change dans votre commune.**  
Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

*Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.*

*Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.*

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

*Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.*

#### Nouveau :

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Déclaration de candidature obligatoire
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- > Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- > Election des conseillers communautaires



### ÉLECTIONS MUNICIPALES

#### QUI VA-T-ON ÉLIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.



### ÉLECTIONS MUNICIPALES

#### QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

#### PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

#### Pour plus d'informations :

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)  
Rubrique Élections



# LA VIE CULTURELLE



## NOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Anne Debray et toute son équipe de bénévoles vous accueillent :

- Le mardi de 16h30 à 18h15
- Le mercredi de 15h00 à 18h00
- Le samedi de 10h00 à 12h00

### **La cotisation de 7 euros par famille pour un an de date à date vous permet d'emprunter :**

- jusqu'à 4 livres par personne pour une durée de 3 semaines
- 1 DVD adultes et/ou 1 DVD jeunesse
- la connexion à internet est incluse dans votre cotisation

Quand un titre que vous désirez est absent, l'équipe a la possibilité de le demander à la Médiathèque Départementale. Des navettes sont assurées toutes les semaines.

Vous pouvez, également, emprunter des magazines. Actuellement, la bibliothèque est abonnée à :

Système D, 60 millions de consommateurs, Bretagne magazine, Cuisine et vins de France, L'ordinateur individuel, Petit futé mag, Science et vie junior, Phosphore, Papoum, Je lis déjà.

### **Animations gratuites sans adhésion pour les 0-3 ans.**

Venez nous rejoindre à la bibliothèque avec vos tout-petits pour partager de belles histoires lors des animations «Histoires pour nous» ou pour chanter des comptines, danser et découvrir des instruments lors des séances d'éveil musical.

Réservez en appelant la bibliothèque au 02-99-42-02-87 ou par courriel : [bibliotheque.lassy@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.lassy@wanadoo.fr)

### **Vous avez un espace Multimédia (connexion internet comprise dans la cotisation) : Pensez à réserver votre ordinateur !**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter au 02.99.42.02.87 ou sur notre boîte mails [bibliotheque.lassy@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.lassy@wanadoo.fr)

De plus, la mise en réseau des bibliothèques de VHBC est désormais effective en ligne depuis le 16 janvier 2014. Le portail des médiathèques est accessible sur : [www.mediatheques-est.vhbc.fr](http://www.mediatheques-est.vhbc.fr)

## « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » CONTINUE EN 2013/ 2014 POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE CAMILLE CLAUDEL DE LASSY.



Un partenariat entre la Mairie de Lassy et l'ACSOR a été institué en Octobre 2011, reconduit en 2012 avec le dispositif «Orchestre à l'école». Fort de cette expérience et convaincu de son apport aux enfants, la mairie de Lassy et l'équipe pédagogique de l'école se sont mis à nouveau sur les rangs pour l'obtention du dispositif pour les deux années scolaires à venir. L'école Camille Claudel a été retenue et les élus ont voté en conseil communautaire l'attribution de ce dispositif à la commune de Lassy du 1er octobre au 24 juin 2014. Les élèves des classes de CE2 de l'école primaire Camille Claudel ainsi que leur professeur Mme Christine MEIGNEN-RICHARD vont bénéficier de 2h de cours par semaine (1h de cours d'instrument - 1h de pratique d'orchestre) avec le dispositif des cordes. Nous espérons que les musiciens en herbe pourront nous faire partager leur acquisition en juin 2014.



## UN STAGE DECOUVERTE !

M.Philippe PERRON, de Tempo Musique, propose un stage découverte gratuit s'effectuant sur 1 journée (pendant les vacances scolaires d'hiver 2014) découverte des instruments : guitare classique, électrique, guitare basse et saxophone.

**Pour tous renseignements complémentaires et les inscriptions merci d'appeler M.Philippe PERRON au 02.99.31.99.04 ou au 02.99.85.40.97.**



# SANTÉ PUBLIQUE

## **Cholestérol, Diabète, Obésité, Maladies Cardio-Vasculaires ... DES PATHOLOGIES LIÉES A UNE ALIMENTATION DESEQUILIBREE : en parler pour comprendre et prévenir.**

Les Elus **MSA** du canton de Guichen organisent une réunion d'information et d'échange sur les «maladies liées aux mauvaises habitudes alimentaires» :

La soirée-débat sera animée par : Mme Brigitte FICHAUX diététicienne

Cholestérol, Diabète, Obésité... comment se définissent ces pathologies ?

Quelles en sont les causes ?

Quelles conséquences ont-elles sur la santé (plan médical, psychologique...)?

Alimentation et Troubles de santé (cancers, maladies cardio-vasculaires...) quels liens ?

Quels moyens pour dépister, traiter et/ou prévenir ces différentes pathologies ?

Quelle alimentation suivre ? Quels aliments choisir, éviter ? Comment cuisiner ?

Des conseils pratiques, des habitudes alimentaires à adopter...

et bien d'autres questions que vous pouvez vous poser.

**MARDI 4 MARS 2014**  
**20 H 15**  
**Espace Galatée**  
**GUICHEN**

**Venez nous rejoindre à cette réunion d'information et d'échanges gratuite et ouverte à tous publics, jeunes et adultes.**  
**Entrée libre.**

# LA VIE ÉCONOMIQUE

## **L'IMPORTANCE DES COMMERCES DE PROXIMITÉ**

Le commerce de proximité c'est d'abord un contact avec un artisan capable de nous parler de ses produits (origine des produits, savoir faire, conseils), mais c'est aussi le tissu économique qui empêche nos bourgs de devenir des cités dortoirs dans lesquelles les habitants ne se croisent plus à la boulangerie ou au marché.

Maintenir les commerces de proximité dans les villages est difficile cela demande des efforts. En premier lieu aux commerçants eux-mêmes qui doivent avoir des horaires extensibles afin de pouvoir répondre aux attentes de la clientèle mais aussi et surtout aux habitants de ces petits bourgs, qui s'ils ne veulent pas voir disparaître les commerces de proximité, doivent les faire vivre en s'y rendant. L'idée répandue que « le commerce de proximité ça dépanne bien de temps en temps » est néfaste à l'activité commerciale. En effet un commerçant ne peut continuer son activité sur le simple fait de dépanner de temps en temps.

L'avenir des commerces dans nos campagnes dépend donc de chacun d'entre nous. C'est en les faisant vivre que nous pourrons les maintenir et encourager les envies d'implantation de nouveaux commerçants.

### Fournil du Canut :

Tous les soirs du mardi au samedi M CALVAR fait une nouvelle fournée vers 18h00 donc si vous voulez du pain chaud en rentrant n'hésitez pas à faire un arrêt à la boulangerie. M CALVAR tient à signaler que vous pouvez également appeler en journée afin de passer commande et réserver votre pain pour votre retour sur la commune en fin de journée. **Contact : 02 99 42 08 76**

### • Echoppe du Canut

### Deux nouvelles commerçantes à l'Echoppe du Canut (à l'étage):

Kristell HERPE qui gère un prevnextdépôt-vente ambulante de vêtements enfants de 0 à 12 ans, des vêtements de grossesse et de petits matériels de puériculture. Madame HERPE est présente une fois par mois à LASSY pour connaître les dates de ses permanences vous pouvez **la contacter au 06.84.39.31.86 ou lesfripesdekris@gmail.com.**

Madame Gisèle BIGOT vous propose ses créations en vêtements enfants de la layette jusqu'à 12 ans ainsi que des accessoires de mode pour femmes. N'hésitez pas à la rencontrer si vous avez une demande de vêtement précis, madame BIGOT vous dira si elle peut le réaliser et vous pourrez ainsi choisir la couleur et la matière. Elle sera présente à l'Echoppe un vendredi sur 2.



## ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE

19 rue de la Touchette – 35580 LASSY  
Tél : 02 99 42 06 74  
souriremalgache@free.fr  
www.souriremalgache.org



Comme chaque année, l'association Sourire Malgache organise un **marché solidaire** au mois d'avril. L'édition 2014 aura lieu **le Dimanche 6 avril**, et regroupera **une quinzaine d'associations différentes** qui viendront vendre des produits issus de l'artisanat du pays qu'elles aident, et vous présenteront leurs actions et leurs projets. Vous pourrez ainsi découvrir des pays comme Haïti, le Cambodge, l'Inde, le Vietnam et bien d'autres encore. Une invitation au voyage

Lors de cette journée, nous vous proposerons également de nombreuses animations : chants et musiques diverses, jeux pour petits et grands (tombola, pêche à la ligne). Et fort de la réussite de l'édition de l'année dernière, nous renouvelons l'idée du **plateau repas malgache** le midi. Bien sûr vous trouverez également comme d'habitude **buvette et restauration rapide**.



Venez nombreux soutenir les différentes associations présentes et aider notre association à continuer son action au petit village d'Ambohitsoabe à Madagascar. Notre objectif principal aujourd'hui est d'arriver à concrétiser le projet de lycée que tout le village attend avec impatience.

Nous profitons également de cet article pour remercier très sincèrement tous les bénévoles ayant donné un coup de main pour l'opération paquets cadeaux et les marchés de Noël du mois de décembre.

## CLUB DES AJONCS DE LASSY

Remise de médailles à trois adhérents le samedi 5 octobre 2013

Madame DERRIENNIC – Madame FONTAINE – Monsieur RENOARD

### Club des Ajoncs de Lassy



- Manifestations de janvier à avril 2014 :**
- 1 – Club tous **les 2, 4 et 5 jeudi du mois** (belote, palets, marche suivi du goûter)
  - 2 – Anniversaires **le dernier jeudi du mois**
  - 3 – L'Assemblée Générale a eu lieu **le jeudi 16 janvier 2014** à 14 heures à la Salle Joseph Legendre
  - 4 – Concours cantonal de belote **le mardi 15 avril 2014**



## VITAGYM, UNE NOUVELLE SAISON DANS UNE NOUVELLE SALLE

L'association Vitagym à Lassy a repris ses activités dans une salle plus spacieuse (la salle Joseph Legendre). Depuis le mardi 10 septembre, 3 cours de gym dynamique et tonique vous sont proposés par semaine avec nos animatrices Céline, Anita et Lucie dans une ambiance sympathique.

Pour animer leurs cours, Vitagym met à la disposition des intervenantes diplômées, du matériel comme des steps, des fitballs, des glidings. La diversité du matériel dont l'association a fait peu à peu l'acquisition permet de diversifier les cours.

Si vous hésitez encore à nous rejoindre, vous pouvez venir participer à un ou deux cours d'essais avant de vous inscrire.

Vitagym envisage éventuellement de créer un cours de gym douce, en matinée. Si vous êtes intéressé(e)s, merci de nous contacter.

**Les membres du bureau sont également à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler Karine Collet au 02 99 42 17 23 ou Dorothee Humbert-Lafaye au 02 99 42 16 79. Ou nous contacter par courriel : vitagymlassy@laposte.net**

Sportivement

Le bureau de Vitagym

## C'EST REPARTI POUR UNE NOUVELLE SAISON FOOTBALLISTIQUE



Les entraînements ont repris depuis début août pour les séniors, les vétérans et les U17 (moins de 17 ans). Pour les plus jeunes, la reprise s'est faite après le forum des associations. Cette année l'US Lassy compte 25% de jeunes en plus par rapport à l'année précédente, soit pour l'instant un effectif de 70 jeunes dont 2 féminines (les filles ont aussi le droit de jouer au foot et ce n'est pas réservé seulement aux garçons, donc avis aux amatrices).

Les catégories de jeunes s'étendent de U6 à U17.

Les catégories ont été refaites pour mieux coller à ce qu'il se fait dans le milieu scolaire. Ainsi sont regroupées U6 et U7, U8 et U9, U10 et U11, U12 et U13, U14 et U15, U16 et U17 sous l'appellation de la plus grande des deux catégories.

Tous ces jeunes sont encadrés par des bénévoles. Le club compte un éducateur diplômé (Michaël LESVENTES), un jeune animateur diplômé (Axel COLIN) présent dès qu'il en a la possibilité et nous avons 2 jeunes U17 qui suivent des sessions de formation pour la catégorie U11. Les entraînements se déroulent suivant les catégories le mercredi après-midi ou soir, le vendredi soir et le samedi matin.

Les compétitions ou rassemblements se déroulent le week-end avec dans l'ordre le vendredi soir les vétérans, le samedi matin les plus jeunes (U6 à U9), le samedi après-midi encore nos jeunes pousses (U11 à U17) et le dimanche après midi se termine par le match des séniors.

**Pour tous renseignements vous pouvez consulter le site de l'US LASSY : <http://us-lassy77.footeo.com/> ou bien contacter le président de l'association Olivier SOUTIF. Vous trouverez sur le site les calendriers et résultats des différentes compétitions, les manifestations, les contacts des différentes catégories de joueurs, etc**

Le bureau de l'US LASSY

## LE FORUM DES ASSOCIATIONS SALLE JOSEPH LEGENDRE

Le Forum des associations a eu lieu le samedi 7 septembre durnat la matinée à la salle Joseph Legendre. Cette année l'Association de Chasse Communale Agréée (ACCA) a été représentée par des chasseurs membres de l'association pour faire découvrir leur rôle dans l'équilibre de éco système et partager leur passion en échangeant leurs connaissances intarissables sur les animaux et leur environnement. Le forum s'est déroulé dans la bonne humeur et il s'est clôturé avec un verre de l'amitié offert par la municipalité, M. le Maire étant présent pour remercier chacun de leur investissement dans le dynamisme du tissu associatif de la commune.»





## MOBILISATION SOLIDAIRE À LASSY POUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dans le cadre du Pacte électrique breton, Lassy soutient le développement de l'effacement diffus : une technologie innovante qui équipe déjà 30 000 logements en Bretagne.

Pour participer à cette mobilisation régionale, les élus et les services de la commune encouragent les habitants chauffés à l'électricité à se porter volontaires pour bénéficier de ce dispositif gratuit, qui contribue à atteindre les objectifs de sobriété énergétique et de sécurisation du réseau électrique.

### • Une action concrète

A Lassy, plus d'un foyer sur trois est chauffé à l'électricité. Pour leurs occupants, le chauffage électrique et la production d'eau chaude sanitaire représentent 80% de la facture annuelle d'électricité. Ces équipements énergivores (radiateurs, planchers chauffants, ballons d'eau chaude) génèrent des pics de consommation, que la Bretagne et le Réseau de Transport d'Electricité (RTE, filiale d'EDF, chargée de la sécurité et de l'équilibre du système électrique) essayent de prévoir et de gérer au mieux.

Solution innovante et déjà déployée à grande échelle, l'effacement diffus consiste à produire des économies d'énergie dans les logements en suspendant sur une courte durée le fonctionnement de ces équipements énergivores. Un boîtier, inséré dans le tableau électrique, pilote ces modulations en temps réel, aux moments où le réseau électrique en a le plus besoin. Activé en alternative à de la production d'appoint, pour faire face à ces pics de consommation ou à des aléas du système électrique, l'effacement diffus contribue aux économies d'énergie, à la réduction des émissions de CO2 et à la sécurisation de l'approvisionnement électrique, enjeu régional majeur, dont Ferré est solidaire. Sans impact sur le confort ou les habitudes des foyers équipés, ce dispositif donne accès via Internet à un suivi détaillé de sa consommation et peut permettre à ses adhérents de réaliser jusqu'à 15% d'économies d'électricité.

Un courrier d'information sera envoyé fin mars 2014 aux habitants et la municipalité appelle à mobilisation de tous pour que le plus grand nombre d'entre nous soient équipés au cours du mois d'avril 2014.

### • Des éco-gestes pour réduire sa consommation

L'ADEME propose sur son site « ecocitoyens » différents éco-gestes, pour aller encore plus loin dans la réduction de sa consommation et des émissions de CO2. Des gestes simples et concrets, comme la maîtrise des températures de chauffage, par pièce et selon les moments de la journée.

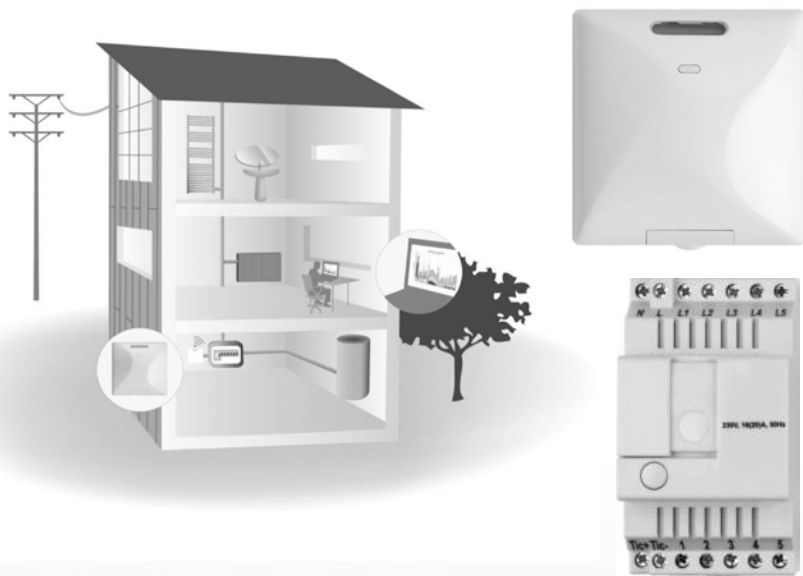
(Plus d'information à l'adresse <http://ecocitoyens.ademe.fr/mon-habitation/bien-gerer/reduire-ses-factures-d-energie>)

### Informations pratiques

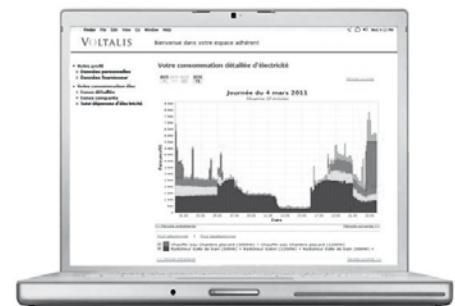
**Pour réaliser des économies dès cet hiver tout en participant à la sécurisation du système électrique grâce à l'effacement diffus, les habitants volontaires peuvent contacter l'opérateur partenaire Voltalis (dispositif gratuit et sans abonnement) :**

**par téléphone, au 02 22 96 95 50 ; par e-mail, à l'adresse : [bretagne@voltalis.com](mailto:bretagne@voltalis.com) ; en déposant en mairie le coupon réponse joint au courrier d'information**

Le boîtier d'effacement diffus Voltalis :



Aperçu de l'espace de suivi des consommations sur internet



# NOUVEAU DISPOSITIF DÉCHETS : UNE REDEVANCE PLEINE DE BON SENS

Depuis le début de l'année, la redevance incitative est effective. Plus juste et plus équitable, cette nouvelle tarification tient compte de votre production réelle de déchets résiduels non recyclables (bac gris). Elle récompense donc vos efforts de tri et de réduction, et vous permet de maîtriser votre budget déchets !

## LA FACTURATION À LA LEVÉE, ON A TOUS À Y GAGNER !

### LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE 2014

	 1 personne	 2 à 3 personnes	 4 personnes	 5 personnes et +
<b>Part fixe</b> (abonnement + 12 levées)	104 €	144 €	149 €	154 €
<b>Part variable<sup>(1)</sup></b> coût unitaire de la levée supplémentaire pour les foyers réalisant plus de 12 levées	4 €	5,20 €	5,50 €	6 € <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Au delà de 20 levées, une majoration de 2 €/levée est appliquée (de 21 à 26 levées).  
<sup>(2)</sup> 7 € la levée pour les foyers de 8 personnes et plus, dotés d'un bac de 340 litres.

Cette grille concerne les foyers équipés de bacs gris individuels. Pour retrouver les tarifs applicables si vous êtes en zone d'apport volontaire, si vous disposez de bacs collectifs ou si votre situation est particulière, rendez-vous sur le site Internet du Smictom, dans la rubrique « Gérer ma redevance ».

### Le mode de calcul

**Part fixe**  
comprenant l'abonnement et 12 levées, fonction du nombre de personnes dans le foyer (déterminant le volume du bac)



**Part variable**  
correspondant au nombre de levées supplémentaires à 12 multiplié par un coût à la levée (en fonction du volume du bac)

= **Redevance annuelle**

Le montant de la part fixe est inférieur au montant de l'ancienne redevance forfaitaire !



### En pratique, exemple à l'appui

UN COUPLE AVEC 1 ENFANT  
EN MAISON INDIVIDUELLE



FACTURE 2014	
<b>Montant PART FIXE</b>	<b>144 €</b>
<small>(abonnement + 12 levées) Taille de bac mis en place: 120L</small>	
<b>Montant PART VARIABLE</b>	<b>0 €</b>
<small>Pas de levée supplémentaire dans l'année</small>	
<b>Soit un total de 144 €</b>	
<small>Avec la redevance forfaitaire vous auriez payé 160€</small>	

**61 % de l'ensemble des foyers\*** auront ce niveau de facture

\*Pourcentages établis à partir des comptages de levées effectués sur les 3 derniers mois sur tout le territoire.

+ d'infos ? Des questions ?

Contactez-nous :

N° Vert 0 800 66 70 10

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

accueil@smictom-paysdevilaine.fr  
www.smictom-paysdevilaine.fr



Si la situation de votre foyer change, appelez le Smictom qui se chargera de mettre à jour votre dossier et d'effectuer les ajustements de bacs si besoin.

### DES OUTILS PRATIQUES POUR MAÎTRISER VOTRE BUDGET !

#### Estimez votre facture en ligne

Avec le simulateur « **facture@blanc** », anticipez votre facture en quelques clics et ajustez vos gestes de tri pour limiter le nombre de levées supplémentaires.



À consommer sans modération sur  
[www.smictom-paysdevilaine.fr](http://www.smictom-paysdevilaine.fr)

#### Suivez vos levées

Dans votre espace « **Web Usager** », consultez le relevé de vos levées en ligne. Vous y accédez depuis le site Internet, dans « Gérer ma redevance ».



#### Participez aux ateliers-conseils

Passez de la théorie à la pratique en suivant nos ateliers-conseils. Ils vous aideront à adopter les bons gestes pour réduire vos déchets au quotidien ! Retrouvez bientôt toutes les dates sur notre site Internet.

### DATES CLÉS À RETENIR

#### Avril 2014 :

envoi de la part fixe de la redevance incitative à chaque foyer.

#### 1<sup>er</sup> trimestre 2015 :

envoi de la part variable 2014 (nombre de levées ou ouvertures de tambour supplémentaires) avec la part fixe 2015.



Retrouvez le « Clic des 4 rivières » au Réso, à GUICHEN  
 Ses coordonnées :  
 Mme DELAMAIRE Milène  
 Coordinatrice du CLIC des 4 rivières  
 26 rue du Commandant Charcot 35580 GUICHEN  
 Tel : 02 99 52 01 59  
 Fax : 02 99 52 01 59  
 Mel : clic.4rivieres@gmail.com

• **Le Clic s'adresse :**

aux personnes âgées de plus de 60 ans,  
 aux personnes en situation de handicap (enfants et adultes),  
 à leur entourage,  
 et aux professionnels du secteur social et de la santé.

• **Ses missions :**

L'accueil des personnes âgées et de leur entourage à pour objectif de les informer et de les accompagner dans leurs démarches autour de différentes thématiques : services d'aide à domicile, téléalarme, portage de repas, inscription en structures d'hébergement, recherche d'aides financières (Allocation Personnalisée d'Autonomie, prestations caisse de retraite...).

Le Clic, en tant qu'antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Ille-et-Vilaine (MDPH) propose un accompagnement dans la constitution de dossiers et renseigne sur les différentes prestations : prestation de compensation du handicap, carte d'invalidité, carte de stationnement, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, allocations enfants et adultes...

Le Clic propose également des actions d'information et de prévention (conférences thématiques, ateliers de prévention, forum entour'âge...) sur le secteur.

• **Secteurs d'intervention**

Le Clic est un service de proximité et propose des permanences sur les cantons de :

Guichen : de préférence sur rendez-vous au 02 99 52 01 59.  
 le lundi de 13h30 à 17h, du mardi au vendredi  
 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Bain-de-Bretagne, tous les jeudis matin, uniquement sur rendez-vous.  
Le Sel-de-Bretagne, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois, uniquement sur rendez-vous.  
 et Maure-de-Bretagne, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois, uniquement sur rendez-vous.

**Contacts :**

02 99 52 01 59 - Le Réso, 26 rue du Commandant Charcot, 35580 Guichen  
 Chargée d'accueil : Laëtitia Festoc, accueil.clic.4rivieres@gmail.com  
 Coordinatrice : Milène Delamaire-Peltier, clic.4rivieres@gmail.com

Vous voulez écouter ce qu'en disent les professionnels **au micro de Radio Laser le Lundi 27 janvier 2014, Spéciale santé : Accompagnement dans vos démarches, préventions des risques : le Clic veille sur vous !**



**« Comme chaque dernier lundi du mois, la première partie du Grand Talk Show est consacrée à la santé. Aujourd'hui, notre invité est Milène Delamaire-Peltier, coordinatrice du Clic des 4 rivières, à Guichen. Elle nous présente les multiples missions de ce service à destination des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes en situation de handicap (enfants et adultes) et de leur entourage. »**

**Pour en savoir plus, voici l'adresse pour vous connecter :**  
[http://www.radiolaser.fr/Speciale-sante-Accompagnement-dans-vos-demarches-preventions-des-risques-le-Clic-veille-sur-vous-\\_a10754.html](http://www.radiolaser.fr/Speciale-sante-Accompagnement-dans-vos-demarches-preventions-des-risques-le-Clic-veille-sur-vous-_a10754.html)



**LA RENTRÉE DES TOUT-PETITS - AU PÔLE ENFANCE L'ARBRE EN COULEURS**

Les tout-petits du Pôle Enfance L'Arbre en Couleurs ont repris le chemin de la crèche avec beaucoup d'enthousiasme pour la plupart. Heureux de retrouver leurs petits camarades et de nouveaux jouets, les enfants ont vite repris leurs habitudes et leurs repères : les comptines et l'activité du matin, le temps du repas, de la sieste, les ateliers et les jeux libres ...

Cette année, L'Arbre en Couleurs reconduira deux projets qui ont eu beaucoup de succès auprès des enfants l'an dernier : l'atelier cuisine avec Sylvie la cuisinière de la crèche, et l'atelier musique avec Musicole.

L'équipe travaille aussi sur de nouveaux thèmes d'activités à mettre en place au fil des mois. Pour ce mois de septembre le temps est aux découvertes des lieux, des jouets et du quotidien de la crèche : prendre confiance et se sentir à l'aise est la clé d'une adaptation réussie pour évoluer au sein de ce nouvel environnement pour les enfants.

De nouvelles familles et enfants nous ont rejoint cette année, mais il reste encore des places en accueil occasionnel. N'hésitez

pas à rejoindre L'Arbre en couleurs : nous accueillons les enfants de 2,5 mois jusqu'à 4 ans.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter la crèche au 02 23 61 13 30



**PÔLE ENFANCE  
 L'Arbre  
 en Couleurs**

**Pôle Enfance L'Arbre en Couleurs,  
 4 passage de la Levrais, 35 580 Goven,  
 Tel : 02 23 61 13 30,  
 Fax 02 99 42 01 94, carine.germain@mairie-goven.fr**





## INTERCOMMUNALITÉ À GUICHEN. PREMIER CONSEIL DE VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE LE 22 JANVIER 2014.



Vallons de Haute Bretagne Communauté est née le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la fusion des communautés de communes du canton de Guichen et de Maure de Bretagne, ainsi que des communes de Guipry, Lohéac, Messac et Saint-Malo de Phily. Elle rassemble 20 communes totalisant près de 40 186 habitants :

- Baulon : 1951 habitants
- Bovel : 579 habitants
- Bourg-des-Comptes : 2 848 habitants
- Campel : 513 habitants
- Comblessac : 660 habitants
- Goven : 4 132 habitants
- Guichen : 7500 habitants
- Guignen : 3 511 habitants
- Guipry : 3 646 habitants
- La Chapelle-Bouëxic : 1 299 habitants
- Lassy : 1 380 habitants
- Les Brûlais : 465 habitants
- Lohéac : 664 habitants
- Loutéhel : 215 habitants
- Maure de Bretagne : 3 203 habitants
- Mernel : 986 habitants
- Messac : 2 778 habitants
- Saint-Malo de Phily : 907 habitants
- Saint-Séglin : 478 habitants
- Saint-Senoux : 1 695 habitants



Le président est M. Philippe Gourron, maire de Goven.



Le siège social est à Guichen, à la maison intercommunale - 12 rue Blaise Pascal - ZA Les Landes - 35580 Guichen. Afin de permettre aux habitants de garder les services communautaires de proximité qu'ils connaissaient dans leurs intercommunalités respectives et de respecter leurs bassins de vie, l'organisation n'est pas prévue autour d'une ville-centre mais de trois pôles : un à Guichen, un à Maure de Bretagne et un à Guipry-Messac. Le mercredi 22 janvier, au Manoir de l'automobile de Lohéac, cette nouvelle intercommunalité a tenu son premier conseil. Les points abordés ont été la nomination des vice-présidents et le rappel des compétences exercées par cette nouvelle communauté.

## LA MAISON DES ÉNERGIES

### En pratique

**Organisez votre visite** Informations et réservation au 02 99 57 03 80 auprès de Louise Morin l.morin@acsor.fr

**Tarifs et accès** Visite guidée complète : 50 € - groupe de 30 personnes maximum

**Période et horaires des visites**  
Uniquement sur réservation  
**Avril à octobre :** Visites du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h  
**Novembre à mars :** fermeture



à Lassy  
25 km au sud de Rennes en direction de Redon Ile-et-Vilaine (35)

AcSOR  
Communauté de communes du canton de Guichen  
ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal  
BP 88051 - 35580 Guichen  
www.acsor.fr



# Venez visiter

La maison des énergies

et son sentier d'interprétation

## L'AGRICULTURE EN FÊTE AUX PORTES DE CHEZ VOUS : LANCEMENT DES PRÉPARATIFS



Depuis le mois de septembre, les Jeunes Agriculteurs des cantons de Guichen et de Bruz se réunissent à intervalles réguliers pour vous préparer un événement à ne rater sous aucun prétexte et qui se déroulera **du 19 au 24 août 2014 : la Semaine Départementale de l'Agriculture.**

Cette semaine, qui voyage d'un bout à l'autre du département d'année en année a décidé de s'installer, en 2014, à côté de chez vous!

### 4 dates clés sont d'ores et déjà à retenir :

- **Une soirée débat le 19 août à Bruz** ayant pour thème ! "Quelle agriculture demain pour notre territoire ?"
- **Une soirée humoristique le vendredi 22 août** avec la participation du comique Elian Rabbine
- **Une soirée festive à Guichen le samedi 23 août** au soir avec, entre autres, un Moiss Batt "Show" Nocturne.
- Et le clou de la semaine, **le dimanche 24 août, la Finale**

**Départementale de Labour**, et la grande fête qui y est associée où on y attend pas moins de 15000 personnes. S'informer, se cultiver, échanger et se divertir : il y en aura pour tous !

Les associations qui voudraient nous rejoindre, donner de leur temps ou des idées sont les bienvenues !

On compte sur vous pour venir faire la fête et tous les volontaires qui souhaiteraient nous donner un coup de main seront accueillis avec plaisir. D'ici là nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

**Contact : 02.23.48.29.54**

## LES MÉDIATHÈQUES METTENT LEURS DOCUMENTS EN COMMUN !

La mise en réseau des médiathèques, coordonnée par la communauté de communes, permet aux adhérents actuels et futurs d'emprunter des livres, cd, dvd, CD-Rom, revues et journaux dans les sept médiathèques des communes de l'Acsor ! Un catalogue de plus de 50 000 documents vous attend !

### • Deux nouveaux services

Les sept communes de l'Acsor sont chacune dotées d'une médiathèque gérée au niveau municipal. A présent, avec une seule inscription au tarif de 6 € pour une personne et de 12 € pour une famille, vous aurez accès aux 50 000 documents empruntables à Baulon, Bourg-des-comptes, Goven, Guichen, Guignen, Lassy et Saint-Senoux.

Grâce à cette simple adhésion, vous avez accès à un large choix : 45 000 livres, 5 000 CD, 3 000 DVD, 100 CD-Rom et 100 abonnements à des revues et journaux. L'inscription permet d'emprunter au total 10 documents (livres, CD, revues) par personne et 4 DVD par famille pendant 3 semaines, renouvelable une fois.

Le second service est le catalogue en ligne. Il est consultable dans chaque médiathèque et sur [http://acsor.c3rb.org/opac\\_net/](http://acsor.c3rb.org/opac_net/). Il permet de rechercher un titre, de savoir dans quelle commune l'ouvrage est disponible, de consulter son compte lecteur, de prolonger ses emprunts, de voir les dernières nouveautés. Une fois le document de votre choix localisé, vous pouvez le réserver auprès de la médiathèque où il se trouve : il sera mis de côté à votre attention pendant 10 jours afin de vous laisser le temps de vous y rendre. Mi-janvier, il sera remplacé par un portail internet dédié. Vous y retrouverez toutes les fonctionnalités du catalogue, mais aussi les actualités de vos médiathèques telles que les informations pratiques, les nouveautés, les animations...

### • Ce qui ne changera pas

Les médiathèques sont toujours gérées au niveau municipal. Chaque commune reste indépendante sur le budget de fonctionnement de ce service public comme sur le choix des achats de documents. Chaque médiathèque garde la main sur ses horaires d'ouverture et sur les animations qu'elle propose. Enfin, chaque document emprunté dans une médiathèque devra être retourné dans cette médiathèque.

*Un guide du lecteur commun précisant les modalités d'inscription, de prêts, tous les avantages, les coordonnées et horaires des sept médiathèques a été édité. Il a été inséré dans le dernier Acsor info (distribué en octobre) et est disponible dans les sept médiathèques.*





ÇA S'EST PASSÉ À LASSY

## Le repas des aînées

Comme tous les ans nos aînés sont venus nombreux pour partager un moment convivial et festif lors du repas du CCAS le 6 octobre à la salle Joseph Legendre. Ils ont pu se régaler avec des plats délicieux et hauts en couleur, accompagnés par les musiciens à l'accordéon, à l'harmonica et les chanteurs talentueux. Alors à l'année prochaine pour une nouvelle rencontre divertissante.»





Nettoyages du canut



Expositions



Randonnées



Nettoyages



# LE PONT DE PIERRES

## fête ses 30 ans cette année

*Une soirée rétrospective est programmée*

**le 22 février 2014 à 20 h 30 – LASSY, salle J. Legendre**

*Un diaporama retracera la vie de l'association durant toutes ces années*

**Gratuit – Ouvert à toutes et à tous**

**Contact : Monique Vigne 06 28 84 14 41**



Art floral



Convivialité



Balisages



Rallyes pédestres